

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1810

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 7 SEXIES

À la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« cette »

les mots :

« de la publication de chaque ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.